



LIMOGES MÉTROPOLE

Pacte bois-biosourcés : vers une décarbonation des constructions sur le territoire

Ce vendredi 11 avril 2025, Limoges Métropole, Limoges habitat et le réseau Fibois, associé à ses partenaires, ont signé le Pacte bois-biosourcés, dans l'objectif de rendre l'utilisation du bois et des matériaux biosourcés incontournable dans les projets de construction.

Publié le 11 Avril 2025

Engagée dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, notamment à travers son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Limoges Métropole voit dans l'utilisation des matériaux biosourcés un des leviers-clés de la décarbonation.

➤ Ainsi, Limoges Métropole est partenaire de l'instance interprofessionnelle régionale de la filière forêt-bois, Fibois Nouvelle-Aquitaine, (<https://fibois-na.fr/>) et s'engage avec Limoges habitat, dans la signature d'un Pacte bois-biosourcés, afin d'intensifier le recours au bois et aux matériaux biosourcés dans les projets de constructions neuves ou de réhabilitation.

Qu'est-ce qu'un Pacte bois-biosourcés ?

La signature du pacte bois-biosourcés doit permettre aux acteurs de la filière d'anticiper les projets et les mètres carrés construits ou rénovés pour répondre aux commandes et favoriser le développement économique local. Ce dispositif s'inscrit dans la stratégie nationale bas carbone qui prévoit la décarbonation du secteur du bâtiment d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de réduire les consommations d'énergie et les émissions de CO₂ en utilisant le bois et d'autres matériaux biosourcés, naturellement vertueux.

- Ainsi, **les Pactes bois-biosourcés contribuent à accompagner des maîtres d'ouvrage** dans la réalisation d'opérations faisant intervenir du bois et des matériaux biosourcés dans leurs projets.
- **Les objectifs des Pactes bois-biosourcés rejoignent ceux du Projet de territoire de la Communauté urbaine et de son Programme local de l'habitat (PLH)** dans l'accompagnement du développement local de la filière bois et dans la réhabilitation du parc bâti existant et d'adaptation de l'habitat aux nouveaux besoins.

La signature d'un Pacte bois-biosourcés présente plusieurs avantages pour Limoges Métropole et les filières locales forêt-bois et biosourcés bois en contribuant activement **à la structuration de cette filière et en cohérence avec la stratégie nationale bas carbone 2050.**

Les signataires s'engagent sur un pourcentage de leur surface de plancher (SdP), en construction neuve et/ou en réhabilitation, intégrant des solutions bois-biosourcés :

- 70% de la SdP niveau Platine,
- 40% de la SdP niveau Or,
- 20% de la SdP niveau Argent,
- 10% de la SdP niveau Bronze.

Les avantages du pacte

Les avantages liés à la signature de ces Pactes pour les maîtres d'ouvrage

- **Bénéficier d'un accompagnement de 4 à 5 ans** vers la transition grâce à une **expertise régionale d'animation pour un coût réduit** (contribution annuelle de 2 000€),
- Bénéficier d'une **mise en réseau** avec d'autres maîtres d'ouvrage locaux et nationaux.
- **Connaître les solutions bois-biosourcées** du territoire.
- Contribuer au **développement des filières locales.**
- Communiquer sur son engagement.

Les avantages pour la filière bois et les filières locales de matériaux biosourcés

- Avoir de la visibilité sur les m² à construire ou rénover avec des solutions bois- biosourcées afin d'anticiper les besoins et d'y répondre localement.
- Faire connaître leur offre afin de développer et structurer les filières.
- **Un Pacte bois bio-sourcés avec Limoges Métropole, Limoges habitat et le réseau Fibois**

En vue de la signature du Pacte bois bio-sourcés, Limoges Métropole a participé à l'organisation d'un atelier sur son territoire en collaboration avec l'équipe d'ESTER Technopole, en mettant à disposition des salles, en participant aux ateliers en tant que maître d'ouvrage et en mobilisant ces partenaires (bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers, architectes...) par l'intermédiaire de son Guichet habitat.

La signature du Pacte ce vendredi 11 avril 2025, sur le chantier de l'Espace d'innovation électronique

hyperfréquence et photonique de Limoges Métropole, véritable exemple d'intégration du bois dans la construction, s'inscrit dans le Projet de territoire de Limoges Métropole et la volonté de la Communauté urbaine d'accompagner le développement de la filière bois et de la mise en œuvre la transition écologique bas carbone sur le territoire.



Pourquoi Limoges habitat signe cette convention avec Fibois ?

La signature de cette convention entre Limoges habitat et Fibois marque un engagement fort et concret en faveur du développement durable. Elle s'inscrit dans une stratégie de long terme visant à intégrer le bois, les matériaux biosourcés et le réemploi au cœur des pratiques de construction et de rénovation. Grâce à ce partenariat, Limoges habitat entend s'appuyer sur les savoir-faire locaux et le dynamisme de la filière bois pour proposer des solutions performantes, durables et ancrées sur le territoire.
